

Envoi : 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication : 21/02/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Communication

à la Commission permanente

N° CP-2020-2-4-1

Séance du vendredi 14 février 2020

PLAN SENIOR 2019 : COMMUNICATION DU BILAN DES NOUVELLES AIDES FINANCIERES POUR L'ADAPTATION DU LOGEMENT DES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF.
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-2-4-1 du 15 mars 2019 approuvant le principe de la création d'un Fonds d'Adaptation du Logement (ADL) et donnant délégation à la Commission permanente pour créer ce Fonds,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP- 2019- 4-4-4 du 5 avril 2019 créant le Fonds ADL et en approuvant les modalités de mise en œuvre,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

Donne acte à la Présidente de la communication relative au bilan des nouvelles aides financières pour l'adaptation du logement des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité